



LE BULLETIN CGT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE L'ACADÉMIE DE NANTES



academie.nantes@cgt-ep.org

Tout et son contraire

Le président de la République ordonne la fermeture des établissements scolaires. Cela n'empêche pas Blanquer de redire le lendemain que les écoles n'étaient pas des lieux de contamination.

Pourquoi alors les fermer ?

Dans un éditorial précédent, nous reprenions l'affirmation du ministre stipulant que les professeurs seraient tous vaccinés fin mars. Et nous ajoutions : « ou à la Trinité ». On nous parle d'Avril... La question aujourd'hui est de savoir si nous le serons à la rentrée de septembre prochain.

Le mouvement de l'emploi est engagé : contactez-nous pour le suivi de vos dossiers. Les relations avec la hiérarchie ne sont pas toujours faciles et ce pour des causes diverses et variées.

Personnels de droit privé, enseignant-es : ne restez pas seul.es !

Le Bureau Régional CGT-EP

INFOS SALARIÉ·ES OGE

>> QUESTIONS / RÉPONSES

1. " Suite à des changements défavorables concernant l'organisation du travail, je souhaite négocier un licenciement à l'amiable avec mon employeur. Quelles sont les démarches à suivre ? Je suis actuellement en retraite progressive ".

>> On peut faire une rupture conventionnelle même en étant en retraite progressive, mais comme il s'agit d'une rupture de contrat, on perd les droits à la retraite progressive. Il faut un accord des deux parties. Si accord, il faut compter un délai de 30 jours entre la signature du contrat et son application. Le-la salarié-e a droit à une indemnité de rupture calculée comme suit :

- 1/4 de mois de salaire de référence par année d'ancienneté pour les 10 premières années;
- 1/3 de mois de salaire de référence par année d'ancienneté à partir de la 11^{ème} année.

(Le salaire de référence est déterminé en prenant en compte, selon la formule la plus avantageuse : la moyenne mensuelle des 12 derniers mois précédant le jour de la signature de la rupture OU le 1/3 des 3 derniers mois précédant cette rupture).

A la fin du contrat, le-la salarié-e a droit aux allocations chômage sauf s'il ou elle peut bénéficier d'une retraite à plein temps.

2. " À combien de jours « enfant malade » a-t-on droit ? "

>> Tout-e salarié-e peut, sur justificatif médical et après avoir prévenu son chef d'établissement, bénéficier d'une autorisation d'absence pour soigner un enfant de moins de 16 ans. Dans la limite de 3 jours ouvrables par année scolaire pendant lesquels le salaire est maintenu.

Le-la salarié-e peut, sur justificatif médical et avec l'accord du chef d'établissement, s'absenter 6 autres jours pendant lesquels il-elle recevra un demi salaire.

Ces absences peuvent être prises par journée ou demie journée.

“ Un syndicat, ce doit être un Plus !
Au service des salarié-es ! ”

>>> Prenez contact avec vos représentants <

INFOS NON TITULAIRES

PRÉCARISER LES PRÉCAIRES...

L'ACADÉMIE DE NANTES
EN REMET UNE COUCHE !

Sous-payé-e-s, exploité-e-s, il n'existe plus pour les maîtres auxiliaires de dispositifs permettant de sortir de la précarité. Le CDI n'offrant ni stabilité, ni progression salariale décente. Loin de refluer, cette

politique de précarisation structurelle et massive s'accroît.

L'an dernier déjà, le rectorat préconisait de rémunérer les maîtres auxiliaires par un recours massif aux HSA, amputant drastiquement salaires et retraites. Depuis le mois de janvier 2021, il en remet une couche en remplaçant, pour les salarié-e-s en CDD, les Indemnités de Vacances par des Indemnités Compensatrices de Congés Payés. Les IV étaient calculées au prorata du travail effectué, les ICCP le sont sur la base de 2,5 jours par mois ce qui entraîne une nouvelle diminution du salaire et de la retraite, les primes n'étant pas comptabilisées.

Et quand les congés sont inclus dans le contrat, les salarié-e-s n'ont plus droit à rien à l'issue de celui-ci, pas même aux congés d'été. Ces mesures viennent aggraver une situation très dégradée : salaires indécents, avancements quasi inexistantes, temps partiel imposé...Elles n'ont qu'un seul objectif : celui de faire des économies en faisant des précaires des variables d'ajustement.

Il faut inverser la tendance : rétablir les Indemnités de Vacances mais également, exiger des contrats à l'année, l'augmentation des salaires, de l'avancement, avec comme objectif la titularisation sans condition de l'ensemble des maîtres auxiliaires, seule solution pour sortir de la précarité.



INFOS 1^{er} DEGRÉ



Vanessa Robert - 1er degré (44)

POINT COVID-19 / ECHO D'UNE ÉCOLE MATERNELLE (SECTEUR DE CHEMILLÉ - 49)

" Lors de la visite médicale dans une classe de maternelle de mon école, l'infirmière a constaté une baisse de la vue pour 15 enfants sur 30. Selon elle, cela est dû à l'augmentation du temps d'écran mais aussi au manque de lumière suite à la baisse des activités extérieures. Depuis la rentrée de janvier, des enfants sont cas contact ou même positifs mais sans symptôme. Cette semaine, une classe de cycle 3 a été cas contact. Le directeur a passé sa matinée à appeler les parents pour qu'ils viennent récupérer leur enfant. Le soir, au portail, il a fallu rester calme lors d'une altercation avec un anti-masque « Laissez-les respirer ». Drôle d'ambiance ! **Marie**

INFOS CULTURE

QUAND L'ÉDUCATION REJOINT LA CULTURE SOUTIEN AUX ARTISTES, ET À TOUS LES PRÉCAIRES !!!

Répondant à l'appel des occupants de l'Odéon, plus de 100 scènes nationales sont désormais occupées. En région, c'est : le théâtre Le Quai d'Angers, le théâtre de Laval, la Scène Nationale Les Quinconces-L'Espal du Mans, le Théâtre Graslin à Nantes, le Grand R à La Roche-sur-Yon, le Théâtre Simone Veil à St-Nazaire !

Face au mépris d'un gouvernement qui ne sait pas plus gérer la pandémie que la crise sociale qu'elle provoque, et qui continue à fragiliser les précaires, **les professionnel·les de la Culture se mobilisent depuis plus d'un mois maintenant.**

Leurs revendications :

- Réouverture immédiate des lieux de culture (théâtres, cinémas,...) ;
- Mise en place d'un plan exceptionnel de soutien à l'emploi ;
- Retrait de la réforme de l'assurance chômage, dont l'application est prévue pour le 1er juillet et qui prévoit une baisse drastique des allocations, notamment pour les salarié·es aux contrats courts ;
- Prolongation de « l'année blanche » qui maintient jusqu'au 31 août prochain les droits à l'indemnisation du chômage des intermittent·es (...)

POINT COVID-19 / ECHO D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE (SECTEUR DE BEAUPRÉAU - 49)

« Après le premier confinement nous avons repris le travail en accueillant des demi-classes. Maintenant que nous avons les classes entières (entre 26 et 30) nous voyons la différence quant aux conditions de travail. A l'école, le climat général est pesant. Tous les projets sont annulés. Aucune sortie n'est autorisée. Nous n'avons pas accès aux salles de sport. On utilise la cour quand le temps le permet. Les élèves se mélangent moins, ils se retrouvent par niveau pour les récréés et par classe à la cantine. On sent les enfants fragilisés par cette situation qui dure. Les contacts avec les parents sont essentiellement téléphoniques. Il y a moins de réunions entre collègues. On a l'impression de bosser tout le temps, d'autant qu'on continue à assurer le soutien scolaire sur le temps de midi.» **Véronique**



A Graslin, chaque jour, les acteur·trices de la culture se relaient, enchaînant AG, performances artistiques et agoras, pour alerter sur la réforme de l'assurance chômage qui ne touche pas que ce secteur. **Elle concerne tous les précaires, tous les salarié·es de droit privé.**

LES LIEUX DE CULTURE DOIVENT RÉOUVRIR !

La culture est essentielle pour tou·tes. L'accès aux arts et à la culture est indispensable. Elle est un vecteur d'égalité, de socialisation, d'émancipation. L'école permet à tou·tes d'y accéder.

La CGT-EP partage les revendications et soutient la lutte des travailleuses et des travailleurs des arts et du spectacle de notre territoire qui appellent à une **MOBILISATION DE SOUTIEN ET DE CONVERGENCE DES LUTTES**

LE 23 AVRIL !



Vendredi de la colère
le 26 mars 2021
Mobilisation interprofessionnelle



LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ **DANS LES PAYS DE LOIRE**
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !



Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 47 10 58 68**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale :
academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <http://cgt-ep.reference-syndicale.fr>

> <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>